



Présentation HR Neuchâtel L'assurance-invalidité et la 6^{ème} révision LAI

26 janvier 2012

Fabio Fierloni

directeur de l'office AI du canton de Neuchâtel







Plan de la présentation

- 1. Plan d'assainissement de l'assurance-invalidité
- 2. Les prestations en faveur de l'insertion professionnelle
- 3. La 6^{ème} révision LAI, 1^{er} volet
- 4. La 6ème révision LAI, 2ème volet







Plan d'assainissement de l'assuranceinvalidité







• Sans financement additionnel via la TVA, déficit annuel d'environ 1 milliards

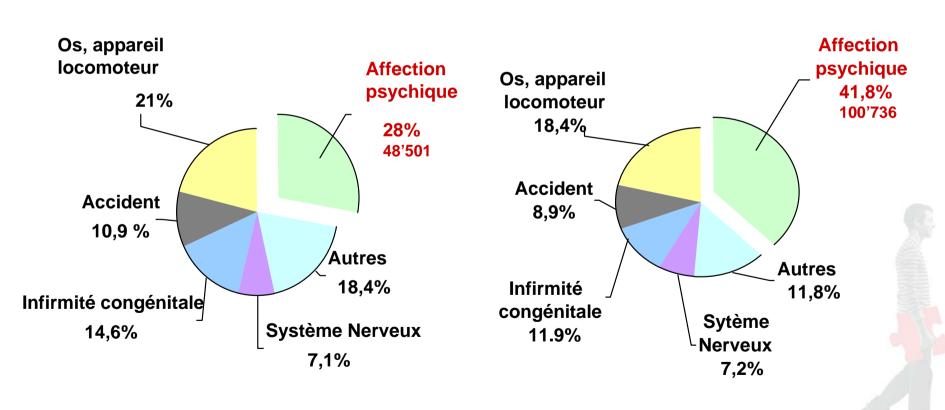
• Dette de l'AI au fonds de compensation AVS à fin 2010 : 15 milliards











Source : OFAS_{UNISSONS NOS COMPETENCES} - ENSEMBLE, EN FAIRE +





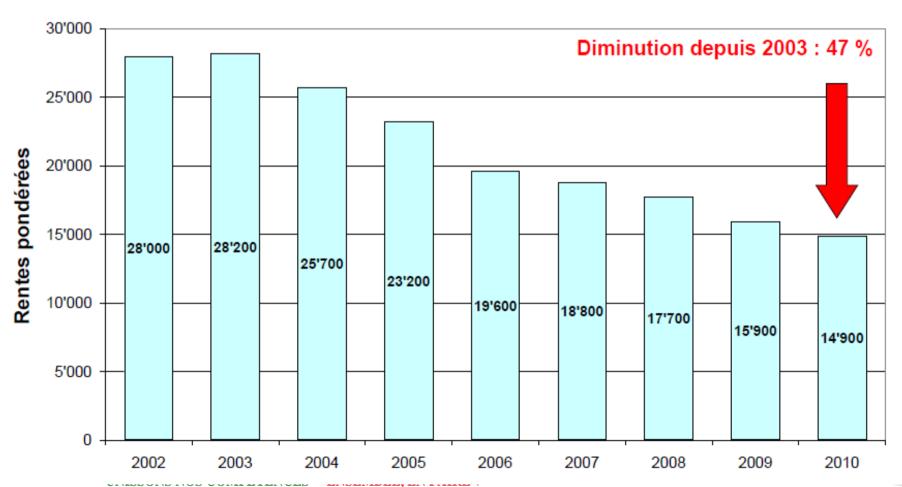
Année	Inf. cong.	Mal. psych.	Syst. nerveux	Os et appareil loc.	Accident	Autres	Total
1997	25'289	48'501	12'298	36'375	18'881	31'872	173'216
2010	28'629	100'736	17'255	44'301	21'431	28'553	240'905
en %	11,78	107,7	40,31	21,8	13,51	- 10,41	

Source : OFAS_{UNISSONS} NOS COMPETENCES - ENSEMBLE, EN FAIRE +





Monitoring de l'Al : entrées

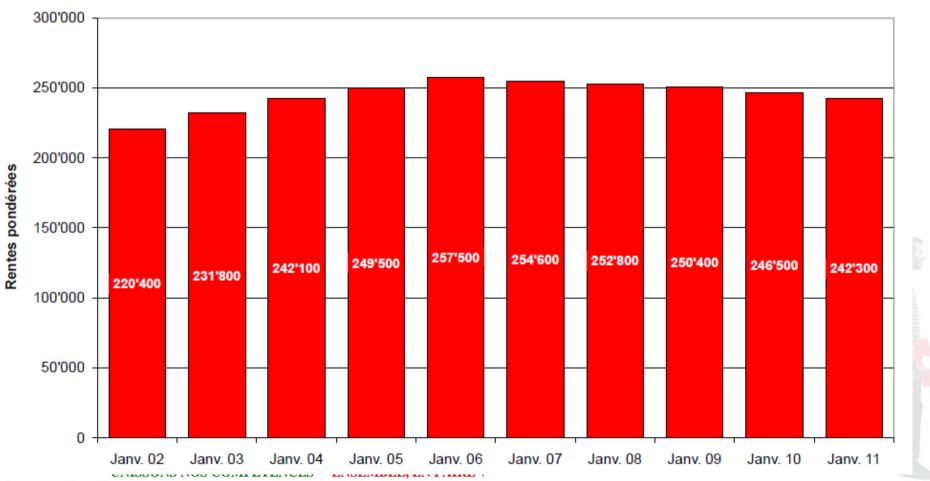


Source : OFAS





Monitoring de l'Al : effectifs



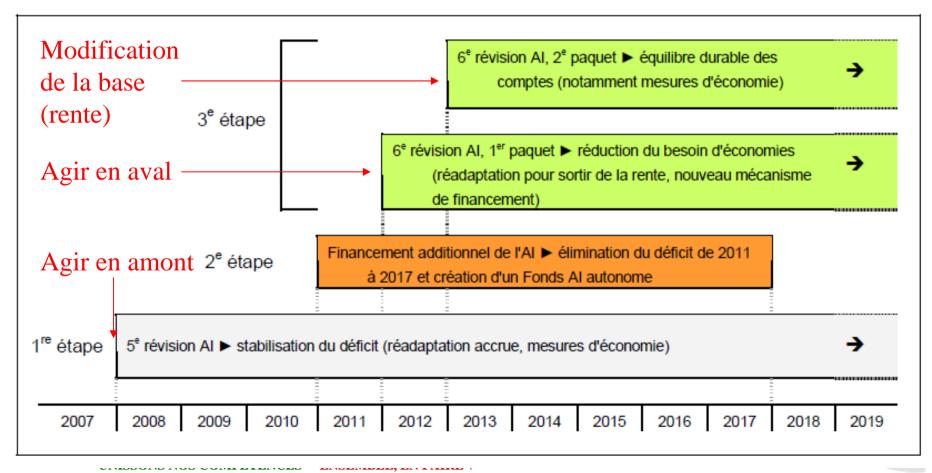
Source : OFAS www.ai-ne.ch



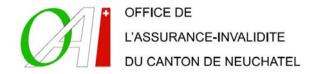


Plan d'assainissement de l'AI

Déroulement temporel du plan d'assainissement



Source : OFAS





Les prestations en faveur de l'insertion professionnelle



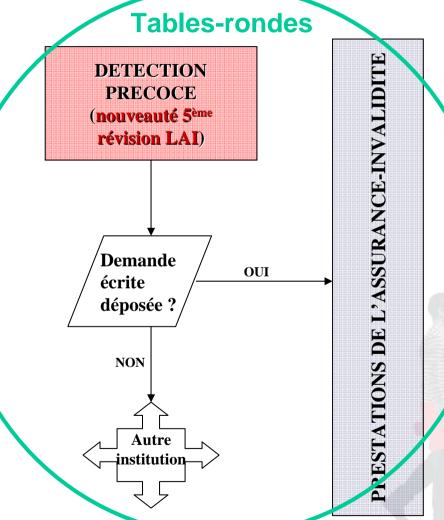


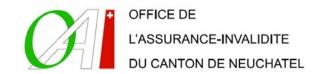


La réadaptation prime la rente!

• Incapacité de travail ininterrompue de 30 jours au moins

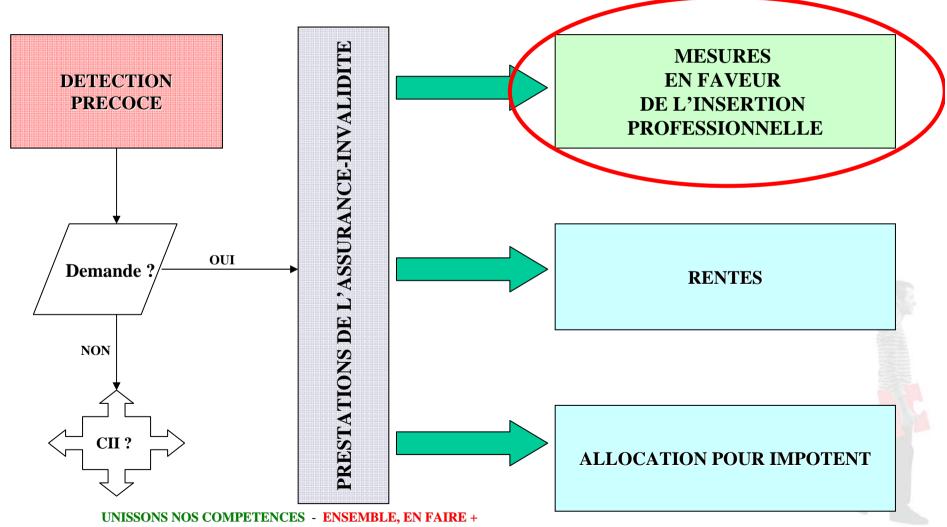
 Absences de courte durée répétée sur une période d'une année





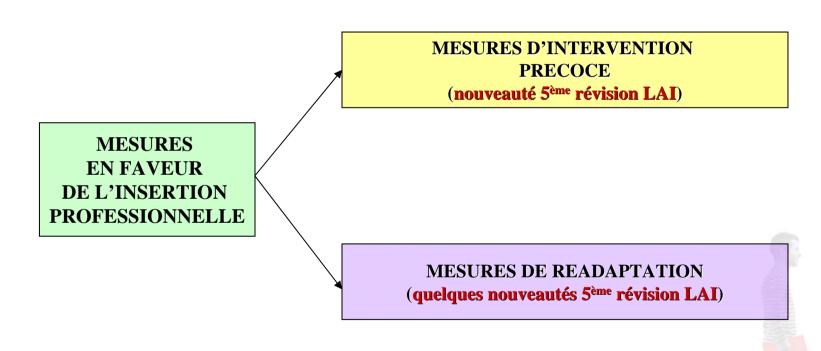


La réadaptation prime la rente!













Que sont les

MESURES D'INTERVENTION PRECOCE

?

• Des mesures simples (max. fr. 20'000.-) et rapides (pas de notion d'invalidité) visant le maintien à la place de travail ou à une autre place de travail dans l'entreprise!

MOYENS AUXILIAIRES POUR ADAPTER LE POSTE DE TRAVAIL

FORMATIONS COURTE DUREE

ASSESSMENT, CONSEILS ET AIDE AU PLACEMENT

MESURES SOCIOPROFESSIONNELLE (p. ex. contribution financière à l'employeur pour reprise sans rendement de la place de travail)





Sème

Que sont les

READAPTATION

Des mesures plus importantes pour des assurés ayant un problème de santé nécessitant une intervention plus longue!

Personnes invalides ou menacées d'invalidité et conditions spécifiques par mesure

MESURES DE REINSERTION

Placement en institution pour stabiliser la situation personnelle de l'assuré -Reprise progressive de la place de travail - Contribution à l'employeur

MESURES DE FORMATION

- Formation dans un nouveau métier - Compléments de formation à une nouvelle place de travail

MOYENS AUXILIAIRES

Maintenir des contacts sociaux - Exercer une profession -Adaptation du poste de travail dans l'entreprise

MESURES MEDICALES

- Infirmité congénitale - Sans IC, pour permettre d'améliorer la capacité de gain, mais pas de traiter l'affection





Que sont les

MESURES DE READAPTATION

?

 Des mesures de soutien à l'embauche relativement intéressantes pour les employeurs et les assurés!

PLACEMENT

- Accompagnement pour la recherche d'un nouvel emploi Proposition de profils à des entreprises partenaires - Mise en place de stages gratuits

ALLOCATION D'INITIATION AU TRAVAIL

- Prise en charge du salaire jusqu'à 6 mois - Prise en charge des charges sociales patronales

INDEMNITE AUGMENTATION DES COTISATIONS IJ MAL ET LPP

- Contribution financière par jour d'absence durant les 3 ans (dès 2012) qui suivent l'engagement pour compenser l'éventuelle hausse du contrat collectif perte de gain ou LPP



En résumé...

GESTION DE L'ABSENTÉISME :

- prévention santé
- sécurité au travail



• absences répétées

COMMUNICATION DÉTECTION PRÉCOCE

• 30 jours d'incapacité de travail continue

=

DÉTECTION PRÉCOCE:

- entretien / évaluation



Pas de dépôt de demande Al

180 jours

INTERVENTION PRÉCOCE:

- aménagement poste travail
- cours formation continue
- orientation
- service placement
- mesure d'occupation

DÉ

DÉCISION DE PRINCIPE

Refus prestations AI

Rente

MESURES DE RÉINSERTION:

- réadaptation socioprofessionnelle
- mesure d'occupation

MESURES PROFESSIONNELLES:

- évaluation en entreprise
- formation pratique
- apprentissage/reclassement/ formation professionnelle initiale
- service placement

INDEMNITÉS EMPLOYEURS:

- allocation initiation au travail AIT
- contribution mesures réinsertion
- indemnités compensation risques

UNISSONS NOS COMPETENCES

/ww.ai-ne.ch





La 6^{ème} révision LAI, 1^{er} volet







La 6^{ème} révision LAI, 1^{er} volet

• Le grand principe:

La réadaptation des rentiers ou la réadaptation après la rente

Interprétation :

...Une rente un jour n'est pas une rente toujours...







La 6^{ème} révision LAI, 1^{er} volet

Cela se traduit par :

- La réadaptation des rentiers
- La révision des rentes en cours (Dispositions finales)
- Les autres changements





- *Vraisemblance* que la capacité de gain puisse être améliorée
- Avant une éventuelle reprise d'emploi, mise en œuvre de mesures de *nouvelle* réadaptation :
 - La rente continue à être versée durant l'octroi de ces mesures sauf s'il y a versement d'un salaire
- Après la reprise d'emploi, mesures dites de « délai de protection »





MESURES DE • Que sont les MESURES DE REINSERTION • Les mesures actuelles de réadaptation mais sans MESURES DE FORMATION limite de durée pour les mesures de réinsertion! • Personnes rentières AI **MOYENS AUXILIAIRES**





• Que sont les

MESURES DE NOUVELLE READAPTATION

?

PLACEMENT

 Les mesures actuelles de soutien à l'embauche complétées par une nouvelle mesure! PLACEMENT A L'ESSAI

- Placement dans l'entreprise pour une durée maximale de 6 mois SANS CONTRAT DE TRAVAIL

- Placement dans l'entreprise pour une durée maximale de 6 mois

ALLOCATION D'INITIATION AU TRAVAIL

INDEMNITE AUGMENTATION DES COTISATIONS IJ MAL ET LPP





• Que sont les

MESURES DELAI
DE PROTECTION

i '/

• Des mesures de soutien à l'embauche relativement intéressantes pour les employeurs et les assurés!

PRESTATION TRANSITOIRE

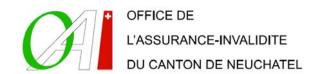
-Si IT à 50 % pendant plus de 30 jours, une prestation financière équivalente à l'ancienne rente est versée (=compensation salaire) -Réouverture automatique du dossier par l'office AI pour étudier l'opportunité d'octroyer à nouveau une rente

PRESTATION ANCIENNE CAISSE DE PENSIONS

- Pendant 3 ans, l'ancienne IPP continue à verser la rente (règles de surassurance) - Pas d'affiliation à la caisse de pensions du nouvel employeur

CONSEIL ET SUIVI DE L'ASSURE ET DE L'EMPLOYEUR PENDANT 3 ANS

-Le conseiller AI garde des contacts avec l'entreprise selon accord -L'employeur peut recontacter le conseiller AI en cas de problèmes





Nouvelle réadaptation

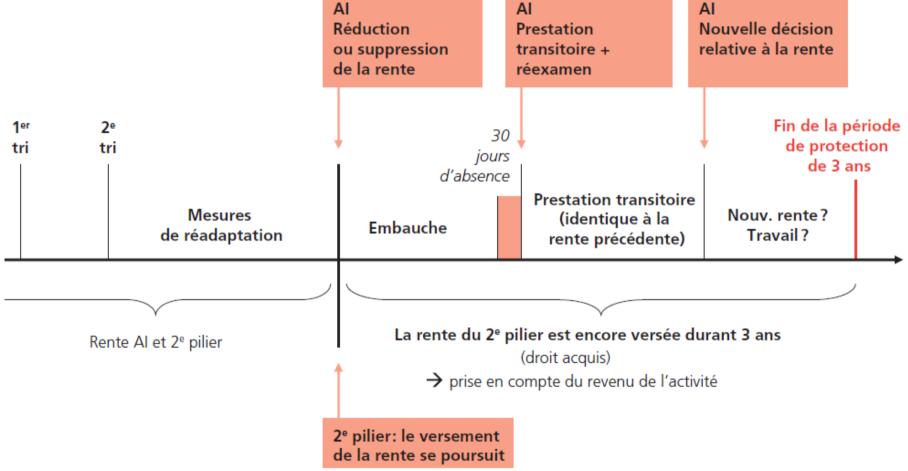
AI

Réduction

AI

Prestation

Nouvelle décision



Source: OFAS





La révision des rentes en cours

- Dossiers concernés :
 - Troubles somatoformes douloureux
 - Syndrome de fatigue chronique
 - Fibromyalgie
 - Neurasthénie
 - Troubles dissociés de la sensibilité et de la réceptivité
 - Hypersomnie non organique
 - Troubles dissociés de la motricité
 - Distorsions de la colonne vertébrale (coup du lapin).
- Délai de 3 ans dès l'entrée en vigueur de la révision 6a (2012-2014)
- Ces révisions ne concernent pas :
 - Les assurés de plus de 55 ans
 - Les assurés qui bénéficient d'une rente depuis plus de 15 ans dès l'ouverture de la procédure de réexamen





La révision des rentes en cours

- Suppression ou réduction automatique de la rente
- Mesures mises en oeuvre :
 - Mesures de *nouvelle* réadaptation des rentiers
 - La rente continue à être versée (droit supprimé!) durant la mise en œuvre des mesures au maximum pendant 2 ans
 - Coordination avec la LPP qui s'aligne sur l'AI





Diverses autres modifications

- La contribution d'assistance
 - Favoriser l'autonomie et la responsabilité des assurés (notion d'employeur)
 - Eviter le placement en institution
- Nouvel annonceur possible pour la détection précoce l'assureur-maladie (couvrant l'AOS et non seulement l'indemnité journalière)
- Le montant de l'allocation pour impotent d'un assuré séjournant dans un home est diminuée de moitié
 = quart de l'API à domicile
- Signalement à l'autorité cantonale compétente (LCR) possible, si doute quant à la capacité de conduire un véhicule motorisé





La 6^{ème} révision LAI, 2ème volet







Les principales mesures prévues

• Introduction d'un système de rentes linéaire

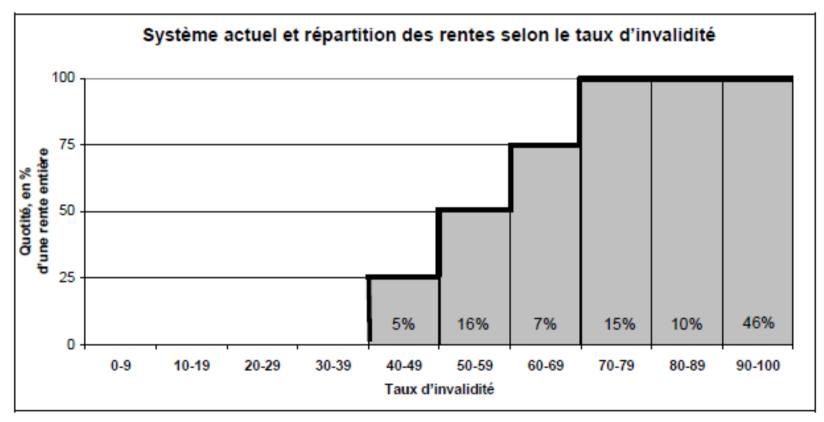
Renforcement de la réadaptation







Introduction d'un système de rentes linéaire Système actuel

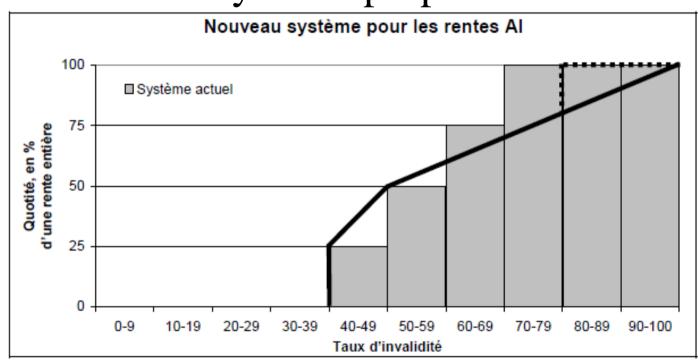


• 70% des bénéficiaires de rentes AI perçoivent une rente entière





Introduction d'un système de rentes linéaire Système proposé



Inchangé

- Rente entière 2'280 Fr.
- Rente dès 40%

Nouveau

- Plus d'échelons
- Rente entière dès 80%





Renforcement de la réadaptation

- Acroissement de la prévention
 - Principe des tables-rondes introduit dans la loi!
- Amélioration des instruments de la 5^e révision
 - Extension de la détection précoce aux psychologues
 - Participation aux coûts de la location de service





Merci de votre attention

www.ai-ne.ch

